

prit de camphre. Mettez-les vite dans une bouteille et bouchez hermétiquement. Imbibez de ce mélange, un morceau de linge quelconque et appliquez-le à la tête; vous l'humecterez de nouveau lorsqu'il deviendra sec.

Mastic à groffer

On fait fondre à une chaleur douce une livre de résine ordinaire; lorsque cette résine est fondue, on y verse un peu plus d'une roquille d'alcool; on mélange le tout et on le conserve dans les bouteilles bouchées avec soin. Ce mastic s'emploie avec avantage pour les nouvelles greffes, sans porter aucun préjudice à la jeune pousse. On l'emploie aussi avec succès pour couvrir les plaies du jeune bois et même celles des grosses branches coupées en été. Ce mastic sèche rapidement et forme une couche qui ne se fend ni ne s'écaille.

Moyen pour détruire les vers intérieurs des fruits

Chaque année, les propriétaires constatent que des fruits (pommes, poires, prunes, etc.) sont atteints de vers intérieurs qui les gâtent et les perdent. La cause du mal est dans certains insectes qui, au moment de la floraison, s'abattent sur les fleurs, en percent l'ovaire et y déposent un œuf qui éclora dans le fruit, se nourrira de sa pulpe et n'en sortira que pour se transformer plus tard, au dehors, en insecte parfait, qui, l'année suivante, recommencera de même. Ces invasions varient en importance, selon les circonstances diverses. Voici le moyen d'empêcher le mal de se représenter. Les insectes qui piquent les fleurs des arbres craignent l'odeur du vinaigre. Il suffit donc, pour les éloigner et même au besoin pour les faire périr, d'arroser les arbres dans leurs branches, au moment où les fleurs sont épanouies, avec de l'eau vinaigrée. On prend à cet effet une pinte de vinaigre qu'on étend de neuf pintes d'eau; on mélange bien les deux liquides, et avec une pompe d'arrosage surmontée d'une tête à mille trous on couvre les bourgeons d'eau légèrement vinaigrée.

HOPITAL DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

GRANDE ŒUVRE DE CHARITÉ !!!

LOTTERIE

Sous le patronage de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec et de MM. les Membres du Clergé, pour aider à la Construction de l'Hôpital du Sacré Cœur de Jésus, à St. Sauveur de Québec.

CONDITIONS :

I. GAIN OFFERT.

	Valeur des lots.
1 Lot, 2 bons chevaux pour lesquels il est offert.....	\$400
2 Montres d'or, \$60, \$40,.....	100
1 Cornet à piston, monté en argent.....	50
2 Chaises, brodées en laines.....	55
2 Tableaux :—Sacré-Cœur de Jésus et de Marie.....	25
1 Service à déjeuner, en argent.....	25
1 Magnifique Prie Dieu.....	36
En tout 1000 lots dont plusieurs d'une grande valeur.	
— Une messe, chaque mois, (à perpétuité) pour les bienfaiteurs de l'Œuvre.	

II. VENTE DES BILLETS.

Chaque billet se vend 30 sous.

Les avantages suivants sont accordés à ceux qui en prennent un certain nombre, savoir :

10. 1 billet pour 12; ce qui fait 13 billets pour \$3
20. 2 billets pour 24; do 27 billets pour \$6

Le nom et la résidence de l'acquéreur de billets doivent être écrits lisiblement sur la marge de chaque billet qu'il achète, puis ces billets en sont détachés et lui sont remis; mais les marges restent entre les mains de celui qui les vend, pour être

renvoyées au sousigné, pour la fin de mai prochain. De cette manière la perte des billets détachés, une erreur dans la numération ou la falsification des numéros, ne peuvent entraîner aucun inconvénient.

Des dépôts de billets sont faits dans toutes les paroisses, chez MM. les Curés et marchands qui ont bien voulu se charger d'en vendre, et cette vente durera jusqu'à la fin de Mai.

III. TIRAGE DES LOTS.

Le tirage des lots se fera, s'il est possible, dans le cours du mois de Juin prochain, par deux prêtres, nommés à cet effet, par Sa Grâce Mgr. l'Archevêque, et en présence des intéressés qui désireront y assister. Et pour cette fin, le lieu, le jour et l'heure du tirage des lots seront annoncés dans les journaux de Québec.

Voici le mode qui sera suivi pour faire ce tirage :

1o. Toutes les marges des billets vendus, portant les noms des acheteurs, seront déposés dans une urne, et dans une autre urne seront jetés tous les numéros des lots qui sont inscrits dans un livre spécial.

2o. On tirera d'abord de l'urne aux marges, le nom d'un acquéreur, et de suite on tirera de l'urne aux lots, le numéro que le sort lui donnera; et ainsi de suite jusqu'à épuisement des lots; de cette manière, les noms des personnes et les numéros des lots seront également tirés au sort.

3o. Le tirage terminé, on adressera à chaque propriétaire du billet gagnant, une lettre pour l'informer de ce qu'il aura gagné, et il sera mis en possession du lot ou des lots gagnés, en s'adressant au sousigné auquel il devra présenter la lettre qui lui aura été adressée.

4o. Tous les lots devront être réclamés dans le cours de l'année. Passé ce temps, les lots, qui n'auront pas été réclamés, seront vendus au profit du dit Hôpital du Sacré Cœur de Jésus.

J. R. L. HAMELIN, Ptre,

Hôpital-Général, Québec.

Québec 27 décembre 1872.

A VENDRE

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ située dans le Faubourg de la Paroisse de STE. ANNE DE LA POCA-TIERE, contenant quarante arpents en superficie, en parfait état de culture améliorée.

La maison agréablement située au milieu d'immenses vergers entourés de haies vives, offre une résidence des plus spacieuses.

Conditions faciles.

Aussi à vendre : Un superbe plan.

S'adresser, sur les lieux, à

F. DeGUISE,

Notaire.

1er mai 1873.

PRIÈRE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, juillet, 1873:

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 14 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.